

Séance Ordinaire du 12 avril 2022

Date de la

Convocation :

8 avril 2022

Date d'Affichage :

13 avril 2022

Objet : Délibération n° 2022-031

Budget général : Affectation du compte de résultat 2021.

**L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 1

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représentée : Mme GRANET Céline par M. MASSON Jean-Pierre.

Absent excusé : M. COULOM Nicolas

Mme ARNAUD Patricia a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2021 du budget communal.

VU le solde d'exécution d'investissement 2021 :

Réalisé : - 124 317.10 €.

Reste à réaliser : + 217 359.12 €.

VU le résultat de fonctionnement 2021 :

+ 266 281.02 €.

VU l'avis favorable de la commission « Finances, Administration Générale »,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

D'affecter au budget général 2022 :

- la somme de 200 000 €. au compte 1068 de la section d'investissement.
- la somme de 66 281.02 €. en report de fonctionnement au compte 002.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE